

REGLEMENT INTERIEUR

Activités Culturelles et sportives

1 – INSCRIPTION

Un dossier doit comprendre les pièces justificatives suivantes :

- Une fiche d'inscription
- La photocopie de l'assurance scolaire, dont les garanties s'étendent aux activités périscolaires, pour les activités sportives (à mettre dans le dossier famille)

Les inscriptions sont annuelles, et font l'objet d'une participation financière forfaitaire des familles. **L'inscription est ferme et définitive, et les familles s'engagent à verser la participation financière pour toute l'année.** Le règlement se fera au trimestre.

2. MODES DE REGLEMENT ET FACTURATION

Les factures sont dématérialisées, et disponibles sur votre espace famille. A chaque facturation vous recevrez un mail, il vous suffira de suivre le lien communiqué pour prendre connaissance de la facture à régler. Le règlement peut s'effectuer en ligne, par carte bancaire ou espèces au service EEJ, par chèque bancaire, par prélèvement automatique.

3. REMBOURSEMENT ET ANNULATION D'INSCRIPTION

- Aucune séance à laquelle l'enfant aura été absent ne sera remboursée, le système de tarification étant celui du forfait.
- Seul cas où un remboursement ou un avoir pourra être envisagé, raisons de santé, sur justificatif médical ou familial (ex : déménagement etc.) ceci s'applique pour une absence de plus de 3 semaines.
- Dans ce cas, le remboursement s'effectue après justification et demande écrite. Le service EEJ dispose alors d'un délai de trois mois pour effectuer le remboursement.

En cas d'absence exceptionnelle d'un intervenant la séance peut, dans la mesure du possible, être reconduite à une date ultérieure.

4. DEROULEMENT DES ACTIVITES

- Les activités culturelles et sportives du soir commencent après les cours dans les bâtiments municipaux.
- Les horaires des activités sont établis selon les niveaux, les âges et les effectifs.
- Le nombre de places est limité en fonction de l'activité de 12 à 20 participants.
- Les activités ne seront mises en place qu'avec un minimum de 8 enfants.
- Les intervenants prennent en charge les groupes après la classe et à l'étude ou garderie pour les activités commençant à 17h30. Les enfants sont pris en charge jusqu'à la fin de l'activité.
- **A la fin de l'activité, les parents doivent impérativement venir chercher leur enfant sur le lieu où se déroule l'activité si ce dernier n'est pas inscrit à la garderie ou à l'étude.**
- Si l'enfant doit quitter seul l'activité, **les parents devront remplir la décharge de responsabilité ci-jointe.**

5. DISCIPLINE

- Aucun enfant ne sera accepté en activité si son inscription n'a pas été validée au préalable par le service EEJ.
- En cas d'indiscipline de votre enfant, une exclusion temporaire puis définitive (si récidive) pourra être notifiée aux parents (aucun remboursement de l'activité ne sera possible)

Tarification annuelle pour les résidents gaudois :

	Tarif annuel pour le 1 ^{er} enfant	Tarif annuel pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif annuel pour le 3 ^{ème} enfant	Tarif annuel à partir du 4 ^{ème} enfant
1 activité par enfant	96	76,5	67,5	57
2 activités par enfant	183	147	129	109,5
3 activités par enfant	261	208,5	183	156
4 activités par enfant	333	267	234	199,5
5 activités par enfant	402	321	282	241,5
6 activités par enfant	468	375	327	280,5

Tarification trimestrielle associée pour les résidents gaudois :

	Tarif trimestriel pour le 1 ^{er} enfant	Tarif trimestriel pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif trimestriel pour le 3 ^{ème} enfant	Tarif trimestriel à partir du 4 ^{ème} enfant
1 activité par enfant	32	25,5	22,5	19
2 activités par enfant	61	49	43	36,5
3 activités par enfant	87	69,5	61	52
4 activités par enfant	111	89	78	66,5
5 activités par enfant	134	107	94	80,5
6 activités par enfant	156	125	109	93,5

Tarification annuelle pour les non-résidents gaudois :

	Tarif annuel pour le 1 ^{er} enfant	Tarif annuel pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif annuel pour le 3 ^{ème} enfant	Tarif annuel à partir du 4 ^{ème} enfant
1 activité par enfant	124,5	99	87	73,5
2 activités par enfant	238,5	190,5	168	142,5
3 activités par enfant	339	271,5	238,5	202,5

Tarification trimestrielle pour les non-résidents gaudois :

	Tarif trimestriel pour le 1 ^{er} enfant	Tarif trimestriel pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif trimestriel pour le 3 ^{ème} enfant	Tarif trimestriel à partir du 4 ^{ème} enfant
1 activité par enfant	41,5	33	29	24,5
2 activités par enfant	79,5	63,5	56	47,5
3 activités par enfant	113	90,5	79,5	67,5

Tarification pour le théâtre :

	Tarification annuelle pour les élémentaires		Tarification annuelle pour les collégiens	
	Résident	Non résident	Résident	Non résident
THEATRE	125,00	162,50	153,00	199,00